**DREAL Auvergne Rhône Alpes**

**Pôle Autorité Environnementale**

**69453 LYON CEDEX 06**

Réf : 2022\_07\_20/002 **avec AR**

Objet : modification du plan local d’urbanisme

Saisine de l’autorité environnementale pour une procédure d’examen au cas par cas portant sur l’évaluation environnementale.

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de déposer auprès de vos services une nouvelle demande d’examen au cas par cas portant sur l’éventuelle nécessité d’établir une évaluation environnementale pour le dossier cité en objet.

Cette nouvelle demande remplace celle présentée et réceptionnée le 22 février 2022 dernier. Nous nous sommes concentrés sur le secteur compris entre la Route de Blyes et la Rue Claires Fontaines (entrée Nord) afin de pouvoir poursuivre notre programme d’aménagement tout en préservant la trame verte existante, en conservant les haies et plantations et bien évidement le cheminement doux. Le contour de la zone UC n’est pas amené à être modifié.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations les meilleurs.

Le Maire

Marcel JACQUIN.